

MA PRISE EN CHARGE EN HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

1 VALIDATION DE L'ADMISSION EN HAD



Dans un premier temps, **l'infirmier coordinateur hospitalier** vous rencontre ainsi que votre entourage pour :

- Recueillir votre consentement
- Rassembler les informations pour le dossier de soins.
- Évaluer vos besoins
- Vous informer sur vos droits et vos devoirs

Le médecin coordonnateur hospitalier recueille l'accord de votre **médecin traitant**.

2 VOTRE SÉANCE EN HAD



L'infirmier coordonnateur hospitalier organise les soins et commande les médicaments et le matériel.

Votre traitement vous est administré directement à votre domicile **par l'infirmier(ère) sous convention et habilité à réaliser une prise en charge sécurisée.**

 **Voir fiche « La préparation de ma séance »**

3 SUIVI ENTRE LES CURES



Vous disposez d'une **permanence téléphonique** en dehors des passages de **l'équipe soignante**.

L'équipe soignante reste à votre disposition pour vous apporter des éléments de réponse en cas de besoin.

Il est important d'apprendre à reconnaître les effets indésirables du traitement dès l'instauration de vos cures d'immunothérapie.

 **Voir fiche « Mon suivi entre les cures »**

4 FIN DE LA PRISE EN CHARGE



La fin de la prise en charge est prononcée par **le(s) médecin(s)**.

Si votre prise en charge en HAD était interrompue par une **hospitalisation traditionnelle**, la réadmission en HAD nécessiterait une réévaluation des besoins en soins et une **demande de réadmission** formulée par le **médecin prescripteur**.

DÉROULEMENT DE VOTRE SÉANCE EN HAD



EN AMONT DE VOTRE SÉANCE

- ▶ le jour de l'administration de votre traitement est programmé
- ▶ vous le recevrez à votre domicile
- ▶ vous prendrez contact avec votre infirmier pour valider son passage

1

2

3

4

5



DURANT VOTRE SÉANCE

- ▶ l'infirmier sera présent et pourra répondre à vos questions
- ▶ l'infirmier pourra être amené à réaliser plusieurs tâches : renseigner des informations sur la séance dans votre dossier, vérifier et saisir les informations concernant la traçabilité des températures, etc.
- ▶ l'infirmier pourra répondre à vos questions : n'hésitez pas à lui poser toutes les questions que vous avez notées

 Voir fiche « Je prépare mes prochains RDV »



AU DÉPART DE L'INFIRMIER

L'infirmier vous rappellera la conduite à tenir en cas de survenue d'EI

 Voir fiche « Mon suivi entre les cures »



VOTRE SÉANCE DE TRAITEMENT

L'infirmier fera les vérifications en lien avec l'identitovigilance et la conformité des traitements administrés, selon la prescription médicale établie (protocole et OK perfusion)

UNE FOIS CES VÉRIFICATIONS RÉALISÉES

Votre traitement vous sera administré selon le protocole clinique



À LA FIN DE L'ADMINISTRATION DE VOTRE TRAITEMENT

L'infirmier :

- ▶ débranchera le dispositif d'administration du TTT
- ▶ éliminera les déchets
- ▶ effectuera les transmissions écrites sur le dossier prévu à cet effet

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immunothérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier.

Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'informations sur l'immunothérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.